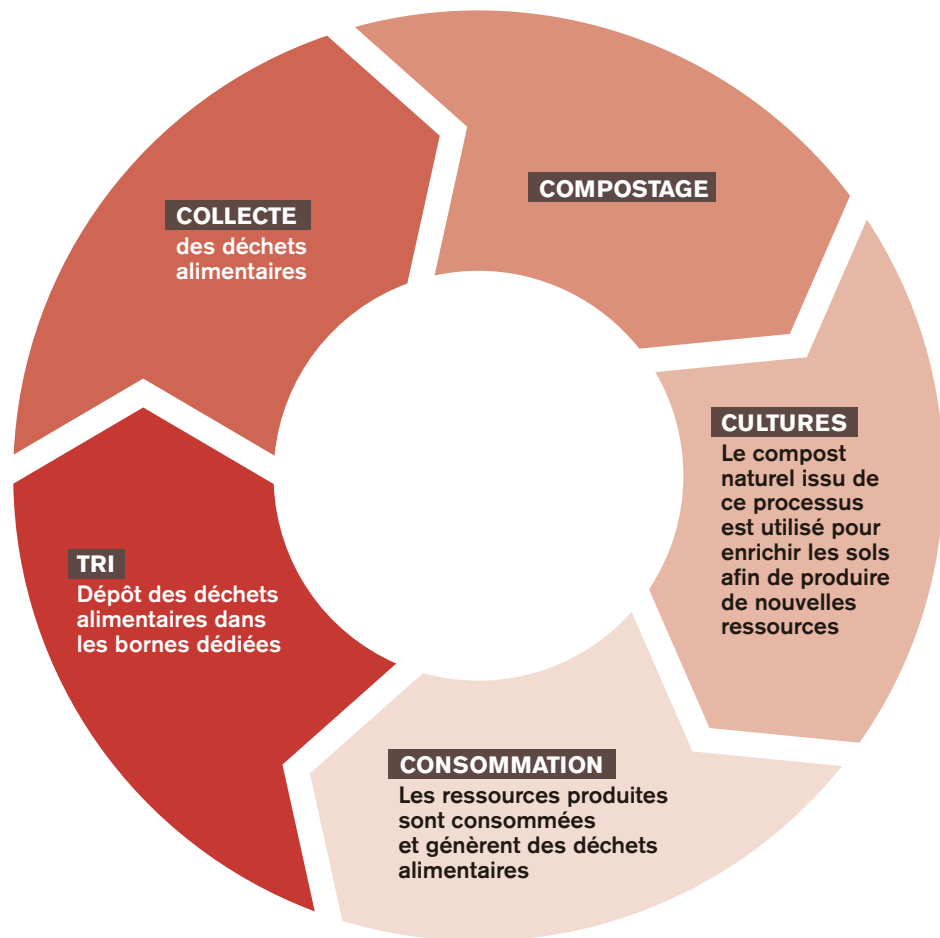


Que deviennent VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?



© tempsReel.fr - Juillet 2023 - Impression ICO Dijon sur papier à base de fibre 100% recyclée

VOUS AVEZ UN JARDIN ?

Réalisez votre propre compost !

Dijon métropole met à votre disposition un composteur.

→ Rendez-vous sur trionsnosdechets-dijon.fr → Faire une demande

→ Collecte des déchets verts/Composteurs



C'EST NOUVEAU !

DIJON MÉTROPOLE
EXPÉRIMENTE

le tri des déchets alimentaires sur 7 secteurs



N° Vert 0 800 12 12 11

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Financé par



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

AVEC DIJON
MÉTROPOLE,
JETONS MOINS,
TRIONS PLUS.
Ensemble agissons.



trionsnosdechets-dijon.fr



Vous aussi, participez à l'expérimentation !

Le saviez-vous ?

En moyenne, le bac à ordures ménagères d'un habitant de la métropole est composé de **17 % de déchets alimentaires**, dont 2 % de gaspillage alimentaire.

Ces déchets sont pourtant valorisables. C'est pourquoi, Dijon métropole met en place **60 bornes dédiées au tri des déchets alimentaires** dans 7 secteurs répartis sur les communes de Dijon, Neully-Crimolois, Quetigny et Ouges jusqu'à la fin de l'année 2023.

Qui peut participer ?

Seuls les habitants des 7 secteurs d'expérimentations peuvent participer à la collecte des déchets alimentaires :

Dijon (quartiers France Libre, Roosevelt et Grésilles secteur Castelnau)

Neully-Crimolois (quartier des Genêts et de la Gentiane)

Quetigny (quartiers Fontaine Village, Cœur de ville et Grand Chaignet)

Ouges

Où récupérer un bio-seau ?

Dijon - quartiers France-Libre et Roosevelt

→ Espace Baudelaire 27 Av. Charles Baudelaire à Dijon

Dijon - quartier Grésilles secteur Castelnau

→ l'Essentiel-le 11 Rue Castelnau à Dijon

Neully-Crimolois - quartier des Genêts et de la Gentiane

→ Mairie de Neully-Crimolois 8 Rue Général de Gaulle à Neully-Crimolois

Quetigny - quartiers Fontaine-Village,

Cœur de ville et Grand Chaignet

→ Mairie de Quetigny Pl. Théodore Monod à Quetigny

Ouges → Mairie d'Ouges Place du 8 Mai 1945 à Ouges

Où trouver les bornes de tri des déchets alimentaires ?



Retrouvez toutes les informations sur trionsnosdechets-dijon.fr → Réduire mes déchets
→ Trier mes déchets alimentaires

▶ N° Vert 0 800 12 12 11

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Comment participer et trier vos déchets alimentaires ?

1

**RÉCUPÉREZ
GRATUITEMENT
VOTRE BIO-SEAU**

2

**DÉPOSEZ-Y
VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES
EN VRAC, PAS DANS UN SAC**

3

**VIDEZ VOTRE BIO-SEAU
À LA BORNE LA PLUS
PROCHE DE CHEZ VOUS**

JE DÉPOSE À LA BORNE DE TRI MES DÉCHETS ALIMENTAIRES



**SANS SAC,
SANS
EMBALLAGE**



**Épluchures
et restes de fruits
et légumes**



Restes de repas
*féculents, viandes
et poissons **cuits**, os, etc.*



**Marc de café
avec ou sans filtre
en papier**



**Sachets de thé
et infusion en papier**



**Restes de pain
et viennoiseries cuits**



**Restes
de produits laitiers**
croûtes de fromage, etc.



**Coquilles
d'œuf**

LES DÉCHETS INTERDITS



**Restes de viandes
et poissons **crus****



**Coquilles
de fruits de mer**



**Produits alimentaires
emballés et périmés**



**Essuie-tout
et serviettes
en papier**



Cendre de bois



Litière d'animaux



**Poussières
d'aspirateur**

**→ À déposer
dans le bac gris**



Déchets verts *tailles, tontes, etc.*



**Tous les sacs plastiques
même biodégradables**

→ À déposer en déchetterie ou dans le bac vert *

* collecte sur abonnement

→ À déposer dans le bac jaune

Quelques conseils

- Déposez vos déchets **en vrac** dans le bio-seau
- Vous pouvez utiliser un **sac kraft** mais pas de sac plastique (même biodégradable)
- Vous pouvez déposer du papier journal pour protéger le fond de votre bio-seau
- Videz votre bio-seau **tous les trois jours** à la borne de tri
- Privilégiez un **endroit frais** pour stocker votre bio-seau